

SOMMAIRE

| | pages |
|---|----------|
| ÉDITO Encore une loi et nous vivrons une médecine d'État | 1 |
| ABONNEMENT | 2 |
| IN MEMORIAM Claude-Jacques BLANC (1928-2015) | 3-4 |
| ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE Bulletin d'adhésion 2015 | 4 |
| SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS – Le SPF avec vous – Actualités professionnelles – Bulletin d'adhésion 2015 | 5-6 |
| PROFESSION Avis de décès ou nouveau départ ? | 7-8 |
| ANNONCE 19 juin 2015 – Nouvelle version de la Classification Française des Troubles Mentaux à l'Âge Adulte | 9 |
| ON EN PARLE Un autre regard Le congrès du Jubilé de l'Association Mondiale de Psychiatrie Sociale | 10-11-13 |
| DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL Séminaire de Phénoménologie Clinique | 12 |
| GRAINS DE SEL PSYCHIATRIQUE Un régime de banditisme légal | 14 |
| REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE Inventaire | 14 |
| LIVRES EN IMPRESSIONS Sexe, sexuel, sexualité | 15 |
| PAS DE DISCOURS SANS LECTURE Ouvrages récemment parus | 15 |
| PETITES ANNONCES | 16-17 |
| DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU 11 avril 2015 – Harcèlement moral au travail et burnout du médecin | 18 |
| LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE Rencontres, colloques et formations | 19 |
| POUR VOS AGENDAS Semaines d'Information sur la Santé Mentale | 20 |

ENCORE UNE LOI ET NOUS VIVONS
UNE MÉDECINE D'ÉTAT...Maurice
BENSOUSSAN*

Ne nous trompons pas, même si la psychiatrie tient une place anecdotique dans ce projet de Loi, sa promulgation aura un fort impact sur nos pratiques, sur la santé de nos concitoyens. Après la loi HPST, ce projet consacre la marche en avant d'une Étatisation de la médecine. Les Agences Régionales de Santé restent le modèle d'une régionalisation centralisée chargée d'appliquer sur les territoires les directives nationales de plus en plus tentées par l'appropriation de la gestion de l'assurance-maladie.

Au moment où les tutelles demandent légitimement aux médecins une démarche qualité, une évaluation et amélioration de leurs pratiques professionnelles, comment peuvent-elles proposer de dissoudre les fondements mêmes du système de soins français, sans que l'alternative proposée ne soit réellement évaluée ?

Pourtant une démarche évaluative en psychiatrie peut être facilement menée. Les psychiatres comme leurs patients savent bien ce qu'il en est de l'accès aux soins et des parcours de soins dans les territoires où l'offre libérale de soins psychiatriques a disparu. L'hospitalisation privée en psychiatrie, faute d'avoir obtenu, et certains diront faute d'avoir demandé, les moyens nécessaires à son évolution, se trouve confrontée à des limitations de prise en charge et à des choix de patientèle. De la même manière l'exercice libéral de la pédopsychiatrie, qui à force de contraintes et d'impossibilité d'avancées organisationnelles, tend à disparaître, avec en parallèle le développement de systèmes de soins où la relation directe entre le psychiatre et son jeune patient n'est plus la règle.

L'impact de ces changements a-t-il été évalué ou alors est-ce l'occasion saisie, ou mieux créée par le législateur pour transformer radicalement notre système de soins ? Nous avançons vers un guichet unique pour les pathologies lourdes, coûteuses gérées par l'État et ses structures hospitalières et un système dit de premier recours pour les soins courants, aux mains des mutuelles et autres assureurs qui se verront confier la gestion de ce système-là et des praticiens qui y exercent. Déjà le bonus-malus réservé aux conducteurs de véhicules commence à s'appliquer chez les patients. Ce n'est qu'un début !

Refusons les thématiques rebattues (déserts médicaux, démographie, etc.). C'est de la responsabilité de l'État qui l'utilise pour sa communication. Ce sont les mêmes habiletés et le zèle du politique qui prônent l'illusion d'un système dit « gratuit », au mépris de l'intelligence. La généralisation d'un tiers-payant obligatoire, appliqué aux soins courants, n'améliorera en rien l'accès aux soins et la disparition des spécialistes libéraux de proximité ne rendra pas plus compétents les autres professionnels de santé. L'objectif est ailleurs, c'est la mise sous contrôle du corps médical, facilité par l'engouement de certains pour des maisons de santé, pour un salaire, et l'illusion d'un travail moins pénible. Nos collègues hospitaliers, les grands oubliés de ce projet de loi, le savent bien.

Au lieu d'être attaqués et malmenés, les médecins dans leur ensemble, doivent être aidés, car aujourd'hui ils sont exposés au risque d'épuisement professionnel devant l'effritement orchestré de la reconnaissance de leur qualité et de leur engagement.

Alors oui, c'est exceptionnel, nous sommes allés manifester dans la rue, et nous y retournerons sûrement si l'État refuse toujours de nous entendre, de nous écouter, de nous considérer comme d'authentiques partenaires avec lesquels il doit construire la médecine de demain.

Mobilisez-vous, suivez les mots d'ordre des syndicats, rejoignez-nous au SPF, nous devons obtenir le retrait de ce projet de Loi. ■

* Psychiatre, Président du Syndicat des Psychiatres Français.

ABONNEMENT

À NOS « GRACIEUX » LECTEURS

Nous vous rappelons que *La Lettre de Psychiatrie Française* vit essentiellement des abonnements !

Si vous êtes attaché(e) à sa lecture et si vous souhaitez la recevoir régulièrement, **MERCI DE VOUS ABONNER.**

Nous serions également heureux de vous compter parmi nos auteurs.

N'hésitez pas à nous adresser vos propositions d'articles.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 6, passage Abel Leblanc – 75012 PARIS

TARIF 2015

40 EUROS TTC – France métropolitaine

50 EUROS TTC – Hors métropole

Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) :

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire

Nom* Prénom*

Exercice Professionnel : Libéral Hospitalier Salarié

Mél. : @

Adresse*

Code postal* Ville*

Tél.* Télécopie

* Champs obligatoires

Votre commande :

Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.*
- Je demande un justificatif fiscal.

* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP
6, passage Abel Leblanc – 75012 PARIS
☎ 01 42 71 41 11 – ✉ contact@psychiatrie-francaise.com

IN MEMORIAM

CLAUDE-JACQUES BLANC (1928-2015)

Robert M. PALEM*

Un *Grand Seigneur de l'esprit* nous a quitté le 3 février dernier : **Claude-Jacques BLANC** (1928-2015), le disciple majeur et exégète préféré de notre maître **Henri EY** (« cet élève qui parle comme un maître... », écrivait ce dernier).

Il se disait « frère par la pensée » de tous ceux qui, comme lui, avaient été marqués par le compagnonnage d'Henri EY et s'en faisait des amis : une amicale, pas une secte. Avec une relation privilégiée avec son ami d'enfance Jacques BIRENBAUM, associé à la plupart de ses publications.

En 1975, dans *l'Évolution psychiatrique*, il fit une étourdissante présentation de ce monument scientifique et littéraire tout à la fois qu'est le *Traité des hallucinations* de EY (Masson, 1973)⁽¹⁾ qualifié d'« ouvrage psychiatrique du siècle », « l'anthropologie psychiatrique dont je rêvais depuis 20 ans... » dit-il ; soulignant le changement de paradigme par rapport aux modèles mécanicistes et psychanalytiques antécédents. « On ne pourra plus à l'avenir discourir sur le rêve, la folie, les hallucinations, le délire, la raison, l'existence sans se heurter à sa pensée », dit-il.

Aux dix ans anniversaires de la mort de EY, en 1987, à Banyuls-dels-Aspres, il fut un des ferments les plus actifs de ce projet de sauvetage de la bibliothèque et des archives d'H. EY avec les amis du « premier cercle » de EY et les collègues catalans qui devaient concrétiser le projet et dont il dira en 2002⁽²⁾ qu'« ils ont créé un pôle d'attraction intellectuelle très actif ». En 2005 (AMP) il considère même que les *Associations Henri EY* ont trouvé une large audience à partir de 1994 et participé à une renaissance et un renouveau de la *psychiatrie anthropologique*.

Il s'intéressa jusqu'au bout aux évolutions de la psychiatrie qui lui tenait à cœur. Lire là le tableau soigneux, lucide et visionnaire, qu'il en fait dans les AMP en 2005 : « *Histoire des théories et des pratiques thérapeutiques dans la psychiatrie contemporaine (1950-2004). Progression des connaissances et exigence d'interdisciplinarité* ».

Il partagea (et amplifia même) cette idée de EY que la psychiatrie est indispensable à une saine compréhension de la Connaissance en général et de l'Homme en particulier. Question d'humanisme pour les uns, d'anthropologie pour les autres ; et des deux pour lui-même.



Claude-Jacques BLANC et Jacques BIRENBAUM dans la bibliothèque d'Henri EY le 8 octobre 1995

Il se trouva un autre maître à penser avec le philosophe **Karl POPPER** (plusieurs articles in *Psychiatrie Française*) et créa (avec J. BIRENBAUM) en 1978 un groupe d'études et de recherches multidisciplinaires auquel ils donnèrent le nom de « *Collège psychiatrique de recherches en épistémologie poppérienne* » (COPSYREP). Ils eurent la bénédiction de Lady Popper et se retrouvèrent en bonne compagnie pendant une vingtaine d'années ; le *Salon Psy et SNC* à la Cité des Sciences de Paris leur offrant une tribune pendant la dernière décade. Psychiatres et philosophes invités s'y découvrant et s'y retrouvant pour des réflexions et réalisations communes, souvent recueillies et éditées par l'irremplaçable et polyvalent Jacques CHAZAUD⁽³⁾.

Les conclusions de son état des lieux et de son inventaire de la Psychiatrie, en 2005 (AMP) :

- Aucun « métasystème ensembliste élaboré par un seul » ne s'est imposé. Ne pas mettre d'espoirs démesurés dans la relecture des pères fondateurs (Whitehead).
- Que reste-t-il donc ? une spécialité éclatée, une « structure en archipels » de sous-spécialités multiples, actives et vigoureuses, fortement cloisonnées, rarement interactives, à l'abri de leurs lexiques singuliers.

* Président de l'Association pour la Fondation Henri EY.

⁽¹⁾ Reproduite en Préface dans la réédition du CREHEY (2012).

⁽²⁾ À la Salpêtrière, le 15/03/2002.

⁽³⁾ Voir par exemple la très riche compilation chez l'Harmattan, en 2001, intitulée « *La psychopathologie et la philosophie de l'esprit au Salon* » (332 p., 15 auteurs, dont G. Lanteri-Laura, D. Widlocher, P. Marchais...).

➤ Que faut-il faire ? Reconnaître le progrès constant et ininterrompu des connaissances, exiger désespérément une véritable *interdisciplinarité* (exemple de Francisco Varela, trop tôt disparu). Mais surtout, pour le médecin psychiatre : recentrage sur la clinique relationnelle de la rencontre, de l'intersubjectivité, du vécu. Le « retour vers les choses mêmes » de l'humain et des souffrances de son esprit doit précéder le retour aux sources, dit-il.

Nous reviendrons plus en détail sur sa carrière et son œuvre scientifique, ses participations altières et passionnées, mais délibérément amicales aux grands débats de nos sociétés (*l'Évolution psychiatrique, la Société médico-psychologique, l'Association Française de Psychiatrie*) qui en gardent le souvenir et les traces⁽⁴⁾.

⁽⁴⁾ Quelques-unes de ses meilleures pages ont été rassemblées chez l'Harmattan par J. CHAZAUD dans sa collection *Trouvailles et retrouvailles* en 1998 (*Psychiatrie et pensée philosophique. Interdisciplinaire et quête sans fin*) et en 2000 (*Vie mentale et organisation cérébrale. Études psychiatriques et neurobiologie*).

Nous aurions tant voulu poursuivre encore ces passionnants échanges avec cet homme si savant, accueillant et rayonnant !... superbe et généreux, séducteur mais privilégiant (à l'instar de quelques collègues éminents de sa génération) le narcissisme du verbe qu'il maniait avec tant d'aisance et pour notre ravissement, adossé à cette haute culture classique qu'il avait assimilée au lycée Charlemagne, puis dans les plus hautes sphères de la philosophie contemporaine, avec quelques-uns de nos plus prestigieux collègues.

La neuropsychiatrie perd un de ses plus brillants défenseurs, la psychiatrie un de ses plus courtois débatteurs et notre meilleur ambassadeur en *Philosophia*. Et nous, un ami irremplaçable. ■

ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

**ADHÉREZ
POUR 2015**



À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

Pr Dr M. Mme Mlle Raison Sociale

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mél. : @

Téléphone : Télécopie :

• Règle sa cotisation pour l'année 2015, pour un montant de :

MEMBRES TITULAIRES
Psychiatres en exercice 250 €

MEMBRES ASSOCIÉS
Psychiatres en formation et autres personnels de la santé mentale 230 €

MEMBRES HONORAIRES
Psychiatres n'exerçant plus 150 €

PERSONNES MORALES
Associations, administrations ou organismes concernés par les buts de l'AFP 310 €

• Règlement par chèque établi à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie

• Des justificatifs distincts vous seront adressés pour :

- la cotisation,
- l'abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*,
- l'abonnement à *Psychiatrie Française*.

Fait à le Signature :

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

Le SPF avec vous

Mars 2015

▲ Nos adhérents continuent de nous solliciter autour des mêmes thématiques montrant la permanence des ardeurs de l'assurance-maladie concernant la prescription de génériques. Les psychiatres sont de plus en plus nombreux à être inquiétés au sujet de la mention non substituable. Celle-ci reste de la responsabilité du psychiatre prescripteur et nous recommandons à nos membres de penser à documenter dans le dossier

patient le motif de la non-substitution qui doit être lié à un événement indésirable. Nous recommandons également de répondre systématiquement aux courriers émis par leur caisse primaire comme de nous solliciter au premier risque de litige.

Les autres questions les plus fréquentes concernent la nouvelle réglementation sur le cumul emploi-retraite et toujours les litiges contractuels.

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN*

LE REFUS DU PROJET DE LOI DE SANTE

Mars 2015

Le projet de Loi de santé domine l'actualité médicale. La mobilisation des médecins libéraux s'amplifie, chacun a pris conscience des risques. Après il sera trop tard. **La manifestation du 15 mars à Paris est une étape importante** et nous l'espérons déterminante pour l'impact du mouvement de protestation.

En dépit des règles républicaines, ce n'est qu'après la fermeture de nos cabinets et l'arrêt de la télétransmission que la ministre s'est résolue à discuter avec les représentants des médecins libéraux. L'ouverture de groupes de travail a montré le danger de commencer le travail une fois que l'essentiel du projet de Loi est rédigé. Dans l'hypothèse où le gouvernement déciderait de retenir les propositions des groupes de travail, y compris celles sur les chapitres emblématiques, celles-ci auraient un impact marginal, sur l'essence de la Loi.

En conséquence le Syndicat des Psychiatres Français a fait son choix, celui du retrait pur et simple de cette Loi et de sa réécriture. Il a appelé à

manifeste massivement le 15 mars à Paris en soutenant le mouvement unitaire des syndicats médicaux et en étant partie prenante dès la fondation du Mouvement Pour la Santé de Tous, qui réunit 45 syndicats de médecins et de professionnels de santé.

Le SPF est convaincu que seul un fort mouvement unitaire de l'ensemble des professionnels de santé mais aussi des citoyens permettra d'obtenir le retrait et la réécriture de cette Loi.

Pour comprendre cette position il suffit de lire **l'article 1** qui pose le principe de l'Étatisation de la médecine : « ... la politique de santé relève de la responsabilité de l'État... » « Les organismes gestionnaires des régimes d'assurance-maladie... mettent en œuvre la stratégie nationale de santé... dans le respect des conventions les liant à l'État. Ils

poursuivent les objectifs, définis par l'État et déclinés par les agences régionales de santé... » « Ainsi, la volonté de mieux intégrer la politique de santé et la politique d'assurance-maladie intègre le rôle des organismes complémentaires en tant qu'acteur de la prise en charge collective des conséquences financières et sociales de la maladie, ils sont appelés à contribuer de façon décisive à la politique de santé. »

Cet article signe la rupture avec les fondements de la sécurité sociale, en particulier la solidarité nationale. C'est le contribuable qui va assumer l'impact financier des conséquences de la maladie. Cet article augure de la fin des négociations conventionnelles et fait un cadeau considérable aux mutuelles.

Nous répondrons à nos adhérents sur chaque article qu'ils souhaiteraient commenter. ■

* Psychiatre, Président du Syndicat des Psychiatres Français.

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS



SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

COTISATION pour 2015

Resserrons nos rangs, pour peser davantage !

Le Professeur Docteur Prénom : Nom :

Exercice professionnel : libéral hospitalier salarié

Mél@

Adresse

.....

Tél.

Télécopie

règle sa **cotisation pour 2015** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS
et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

| | COTISATION 2015* |
|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis plus de 4 ans | 365 € |
| <input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans | 305 € |
| <input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 2 ans | 235 € |
| <input type="checkbox"/> Psychiatres en formation (sur justificatif) | 90 € |
| <input type="checkbox"/> Psychiatres n'exerçant plus | 175 € |

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**,
à retourner : 6, passage Abel Leblanc – 75012 PARIS

Signature (ou cachet) :

*** Sont inclus dans cette somme :**

- un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue *Psychiatrie Française* ;
- un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information *La Lettre de Psychiatrie Française* ;
- un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « *Petites annonces* » de *La Lettre de Psychiatrie Française* (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).
- **et aussi :**
 - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
 - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

6, passage Abel Leblanc – 75012 PARIS

Tél. : 01 42 71 41 11 – Télécopie : 01 42 71 36 60

mél : contact@psychiatrie-francaise.com – Internet : www.psychiatrie-francaise.com

PROFESSION

AVIS DE DÉCÈS OU NOUVEAU DÉPART ?

Roger SALBREUX*

« Le secteur médico-social associatif se meurt. » C'est dans ces termes qu'en parlent les collègues et ils n'ont pas tort de qualifier de la sorte la fin d'un long processus. La décrue a en effet commencé insidieusement dans les années 80, après le vote de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Les trente glorieuses venaient de se terminer et sous l'effet de deux chocs pétroliers successifs, la conjoncture économique marquait sérieusement le pas⁽¹⁾, mettant fin à la création d'établissements spécialisés à tout va. La revendication au demeurant légitime des parents, de voir leurs enfants malades et/ou handicapés scolarisés le plus normalement possible et le long combat qui s'en est suivi, ont trouvé leur épilogue lors de la préparation et du vote de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

Ce texte a confirmé en effet que le lieu où devaient être scolarisés tous les enfants était bien l'école de la République, mais il a laissé coexister la possibilité d'une alternative, celle d'une scolarité adaptée, en d'autres termes le recours à l'ancienne « éducation spéciale » des établissements et services du secteur médico-social associatif. Même si cette possibilité tient compte de la tolérance de l'enfant et des capacités intégratives de l'école, le fléchage que constitue l'inscription obligatoire dans l'école de référence⁽²⁾ de l'enfant, discrédite de fait aux yeux des parents le secteur médico-social, dont la réputation était assise sur une longue tradition et un indéniable savoir-faire. Il est désormais réservé aux situations les plus complexes et les plus lourdes. Des extensions de la population accueillie, des regroupements et des fermetures, sont de ce fait observés çà et là.

Réduits, pour des motifs à la fois budgétaires et/ou idéologiques, à des temps de présence dérisoires, voire presque symboliques, en tout cas peu compatibles avec une animation d'équipe et assez éloignés des moyens d'une institution qui se voudrait thérapeutique, les psychiatres ont peu à peu déserté ce secteur où ils se sentaient inutiles et malmenés. Il n'en reste plus guère en poste, principalement les plus âgés d'entre eux et les directeurs cherchent

désespérément à en recruter. C'est ce qui, d'une certaine manière, justifie que j'aie souhaité introduire mon propos par ce constat désabusé : ce secteur est médicalement à l'agonie. Mais toutes les parties prenantes ne le voient pas sous cet éclairage et les choses sont loin d'être aussi simples. Plusieurs causes au moins expliquent une situation assez ambiguë, qui pourrait évoluer dans plusieurs directions, de sorte qu'il serait sans aucun doute avisé pour nous d'agir.

Les associations de parents et les familles se préoccupent aujourd'hui bien davantage, et ceci à juste titre, de l'accès aux soins pour les enfants, comme pour les personnes handicapées adolescentes ou adultes. Il s'agit bien sûr des soins somatiques, mais également de la prise en charge de la souffrance psychique, tous éléments de moins en moins assurés dans des institutions qui se veulent plus sociales que médico-sociales. Ces dernières considèrent en effet que le projet de vie ne s'élabore et ne prend sens qu'en dehors et non pas au sein du projet de soins et ont tendance à dénier le fait qu'il existe une étroite intrication entre l'accompagnement et les soins.

De son côté, l'Éducation nationale ne s'est jamais donné les moyens d'assurer une formation suffisante aux enseignants chargés de mettre en place l'école inclusive. Les professeurs et les maîtres ne possèdent que trop rarement les connaissances et le savoir-faire qui leur permettraient de faire face aux difficultés qu'inévitablement une telle démarche implique. Malgré la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, cette grave lacune est restée en l'état : les postes sont aujourd'hui occupés par des enseignants dont la bonne volonté n'est pas en cause, mais qui n'ont pas reçu la qualification nécessaire⁽³⁾. Et ce ne sont pas les efforts malheureux d'attribution d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) et d'éducateurs de vie scolaire (EVS) aux enfants éprouvant de réelles difficultés à fréquenter une classe ordinaire qui pourront sauver la situation. Ces derniers personnels, également bien peu formés, se trouvaient jusqu'à un passé très récent, dans une forme d'emploi tellement précaire qu'elle n'a cessé de défrayer la chronique et que le problème n'est que très partiellement résolu.

Enfin, comme chacun le sait, la nécessaire collaboration entre l'Éducation nationale et les professionnels du secteur médico-social ne fonctionne pas. En témoignent les difficultés rencontrées et le retard apporté à la sortie du décret fixant les règles de coopération entre les établissements médico-sociaux et l'Éducation nationale

* Pédopsychiatre. Président d'honneur de l'AFP.

⁽¹⁾ Sous les effets conjugués de la révolution iranienne, de la guerre Iran-Irak et du redémarrage de la demande mondiale à la suite du premier choc pétrolier, le prix du pétrole est multiplié par 2,7 entre 1978 et 1981, ce qui déclenche aux États-Unis la crise monétaire de 1980.

⁽²⁾ Article 19 : « Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L. 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence. »

⁽³⁾ CALIN D. (2011), Scolarisation des enfants handicapés : intégration ou inclusion ? Nantes, *Les Carnets de la Persagotière*, n° 34.

(2 avril 2009), qui confirme la complémentarité des deux partenaires. De vieux conflits d'attribution qui remontent au siècle précédent et même auparavant⁽⁴⁾ et surtout une culture radicalement différente expliquent ce regrettable clivage. Une des solutions possibles et d'ailleurs actuellement préconisée, réside dans la transformation de certaines institutions en pôles de compétence, accessibles à tous. Il est évident que ces derniers ne peuvent se situer, au moins au début, que dans les établissements et services du secteur médico-social associatif qui auront fait ce choix et possèdent les moyens pour remplir cette fonction.

Le pire n'est donc pas certain et il y a quelques raisons d'espérer. Mais il ne faudrait pas que l'histoire s'arrête là, faute d'acteurs, voire de combattants : car l'absence de psychiatres dans les établissements et services peut avoir de graves inconvénients. La nature ayant horreur du vide, les places vacantes seront prises, plus ou moins rapidement, et certainement pas par des psychiatres. Les médecins généralistes, les psychologues sont déjà sur les rangs. Les préfets et maintenant l'ARS pourront être amenés à fermer les structures qui n'auront pas fait, à leurs yeux, assez d'efforts pour assurer des soins dignes de ce nom et conformes aux textes en vigueur. Des exemples de ce genre

⁽⁴⁾ SALBREUX R. (2010), L'école handicapée. De la classe de perfectionnement à l'inscription scolaire obligatoire. *Le Journal des anthropologues*, « Handicaps », n° 223, 115-142.

commencent à se multiplier dans le secteur sanitaire. Enfin, malgré la complaisance de l'assurance-maladie pour continuer à assumer, le prix de journée ou le forfait soins dans le secteur médico-social pour des prestations qui ne sont plus prescrites par personne, cette tolérance risque fort de connaître une fin en ces temps d'économies budgétaires. Nul doute que cela ne mette à mal la survie même de ces établissements ou services.

De plus il convient de rappeler que par suite de circonstances historiques, liées à la naissance de la pédopsychiatrie, le secteur médico-social assure plus de la moitié de la psychiatrie infanto-juvénile. Celle-ci, déjà sinistrée, pourrait-elle supporter ces nouvelles fermetures ? Il est permis d'en douter. L'actuel projet de loi de Santé qui a pour sous-titre : « *changer le quotidien des patients et des professionnels de santé* », ne semble nullement s'être préoccupé de cette grave question, qui intéresse cependant quelques milliers de praticiens et quelques centaines de milliers de bénéficiaires. Profiteront-ils longtemps de l'équipement et de l'organisation actuels ? On ne peut que le leur souhaiter. En tout cas c'est par ce joli terme qu'au Québec l'on désigne les patients et je préfère nettement ce vocable à celui d'usagers, qui fleure trop le consumérisme. Continuons donc à cultiver notre approche humaniste et ne négligeons pas de défendre un patrimoine que nous avons largement concouru à construire ! ■

INFORMATIONS

**L'Association Française de Psychiatrie vous informe,
qu'elle organisera des colloques à Paris :**

➤ **le 19 juin 2015 sur :**

**« La nouvelle version de la Classification Française
des Troubles Mentaux à l'Âge Adulte (CFTMAA) »**

➤ **le 9 octobre 2015 sur : « Le Secret »**

➤ **le 22 novembre 2015 sur : « Le désir mimétique »**

Merci de réserver ces dates

ANNONCE



*En coopération avec la Fédération Française de Psychiatrie,
le Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie,
le Comité d'Action Syndical de la Psychiatrie
et l'ensemble des organismes représentatifs de la discipline,*

**L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE et
LE SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**

ORGANISENT

le Vendredi 19 juin 2015 à Paris,

un Colloque de présentation de la nouvelle version de la

**Classification Française des Troubles Mentaux à l'Âge Adulte
(CFTMAA)**

Attendu depuis longtemps par certains psychiatres d'adultes jaloux des avantages dimensionnels conséquents et des multiples autres qualités plurielles des différentes versions de la Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent (CFTMEA) créée par Roger Misès *et coll.*, ce projet, avec son transcodage systématisé en CIM 10, en est l'extension à l'âge adulte. Il a été concrètement lancé du vivant de Roger Misès, dans les suites immédiates du colloque sur les classifications que l'AFP avait organisé le 30 mars 2012. Ainsi, la réunion de la CFTMEA et de la CFTMAA pourrait constituer la nouvelle CFTM (Classification Française des Troubles Mentaux) dont la précédente version datait de 1968.

Avec les concepteurs de ce projet, ce colloque, dont le programme et le lieu définitif seront fixés lors de la parution de la prochaine lettre, exposera le contenu et le mode d'emploi de la CFTMAA, spécifique d'un raisonnement clinique et d'une démarche diagnostique à plusieurs dimensions. Ces spécificités plurielles et alternatives, leurs avantages et leurs inconvénients seront discutés par rapport à d'autres méthodes classificatoires, leurs finalités, leurs usages, leurs effets et leurs contextes d'application sans oublier leur histoire et leurs présupposés. Ce colloque sera également l'occasion de lancer une campagne de terrain venant compléter les essais en cours pour valider cette classification.

Jean-Yves COZIC, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL,
David SOFFER, Christian PORTELLI & François KAMMERER

Le Programme complet sera diffusé dans le prochain numéro de **La Lettre de Psychiatrie Française**.

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante : secretariat@psychiatrie-francaise.com

ON EN PARLE

UN AUTRE REGARD LE CONGRÈS DU JUBILÉ DE L'ASSOCIATION MONDIALE DE PSYCHIATRIE SOCIALE

Dr Rachid
BENNEGADI*

L'Association Mondiale de Psychiatrie Sociale a organisé le jubilé de ses 50 ans au mois de novembre 2014 à Londres. Cet événement a permis de réunir plus de 600 participants de tous les pays du monde sur le thème : *Psychiatrie Sociale : passé, présent et futur*.

La psychiatrie sociale est devenue une branche incontournable de la psychiatrie. Depuis sa création, elle a vu s'organiser des concepts nouveaux et en même temps une orientation paradigmatique complètement nouvelle. Il est vrai que l'anthropologie médicale clinique, inaugurée par les travaux d'Arthur KLEINMAN à Boston, a fait ressortir l'importance des déterminants sociaux de la santé mentale, de la maladie mentale en même temps que l'importance de la confrontation des représentations culturelles.

À partir du moment où on considère que toute souffrance psychique, tout désordre psychologique, tout trouble psychiatrique n'est pas simplement le résultat d'un désordre biologique ou d'une dérégulation psychologique, cela oblige à resituer la dimension sociale et sociétale dans toute décompensation psychique. Les sociologues avaient bien repéré l'impact de cette dimension en termes économiques, mais la psychiatrie sociale est plus interpellée par le ressenti des déterminants sociaux sur l'équilibre psychique de la personne.

La psychiatrie sociale a ainsi beaucoup participé à décloisonner le champ de la réhabilitation, si importante pour les approches du handicap et particulièrement du handicap mental ; elle a également permis de repérer l'importance du travail auprès des communautés que ce soit au sens des communautés culturelles ou sociales regroupées en associations ou en institutions ou encore en organisations non gouvernementales.

La tentation est cependant grande de voir revenir ce cloisonnement autour de cette discipline nouvelle si elle considère que la dimension sociale s'oppose à toute formulation de type psychologique, psychanalytique ou psychiatrique. Cet obstacle a pu être partiellement levé pendant ce congrès qui a montré la nécessité d'une étroite collaboration entre les accompagnants sociaux, les psychothérapeutes, les décideurs tant dans les institutions que dans les organismes chargés de la santé publique et des politiques publiques et ceci dans les différents systèmes sanitaires et sociaux en fonction des pays et des sociétés.

La dimension sociale devient donc un partenaire à part entière dans toute prise en charge d'une personne en situation de désarroi psychologique ou social.

En effet, les différents symposiums de ce congrès ont été véritablement passionnants de ce point de vue et ceci tant dans leurs contenus que dans les conclusions provisoires qui en découlent.

Celui présenté par l'IPCM, l'Association Française de Psychiatrie Sociale (AFPS) et le centre F Minkowska sur la psychiatrie centrée sur la personne, présidé par le Pr Michel BOTBOL a permis de démontrer qu'il est aussi important d'un point de vue éthique que d'un point de vue pragmatique de ne pas se contenter de grands discours, mais de mettre en place les outils nécessaires et les synergies complémentaires pour que l'on puisse en finir avec la prise en charge souvent morcelée, parcellaire de la souffrance psychique de toute personne dans la société.

Il a été possible d'entendre les témoignages de différentes institutions et structures articulées autour de la réhabilitation, du travail collaboratif avec les communautés, de l'accueil en situation de crises ou de désastre.

Les uns et les autres, souvent bénévoles, insistent sur l'urgence de prendre en compte leur expérience et de leur donner les moyens d'éviter la fracture sociale qui menace de plus en plus les personnes vulnérables ou fragilisées par une détresse sociale qui sidère leur élan vital.

La précarisation rend de plus en plus les gens vulnérables d'autant qu'elle est largement favorisée par les phénomènes migratoires de masse et le nombre croissant de populations exilées pour des raisons politiques ou économiques.

Dans ce monde qui change trop vite, de plus en plus nombreux sont ceux qui décrochent et quel que soit leur statut par ailleurs.

La recherche en neuroscience va certainement proposer, dans les années à venir, des découvertes dont il faudra tenir compte pour faire face à ces problèmes, mais cela devra se faire en complémentarité avec la prise en compte des grands changements sociétaux induits par la mondialisation.

Organisé en étroite collaboration avec le très efficace Collège Royal de Psychiatrie (Royal College of Psychiatry) de Grande-Bretagne et sa Faculty de réhabilitation et psychiatrie sociale, ce congrès a d'emblée mis en avant la nécessité de soutenir le développement de programmes spécifiques qui sont actuellement mis en place dans les universités et beaucoup d'autres institutions britanniques. Sa présidente,

* Président de l'Association Française de Psychiatrie Sociale.
Directeur Médical et Référent Médical du Centre F Minkowska (Paris).

le Dr S. KALIDINDI, a beaucoup insisté sur cette nécessaire collaboration entre le travail de l'Association Mondiale de Psychiatrie Sociale et leur département au Collège Royal de Psychiatrie.

Dans son exposé introductif, le Pr S. WESSELY, Président du Collège Royal de Psychiatrie du Royaume-Uni (avec l'aide duquel le congrès a été organisé), a beaucoup insisté sur la nécessité que plus un seul psychiatre de son pays ne devait pouvoir ignorer que la dimension sociale des maladies mentales était un facteur incontournable.

Ses propos ont été soutenus par le Président de l'Association Mondiale de Psychiatrie (WPA) le Pr D. BHUGRA qui a relevé de façon très claire que si le XX^{ème} siècle a été celui de la fermeture des asiles psychiatriques, le XXI^{ème} siècle était lui en train de connaître un changement exceptionnel dans le registre sociétal.

Cette manière de mettre en avant les propos complémentaires de deux institutions comme le Collège Royal de Psychiatrie Britannique et l'Association Mondiale de Psychiatrie (WPA) a d'emblée montré aux participants qu'il ne pouvait plus être dorénavant question de séparer l'univers de la psychiatrie sociale de celui de la psychiatrie classique.

Le président du centre collaborateur en santé mentale de l'OMS à Londres a lui aussi repris cette thématique dans la formulation suivante. « *Il ne sera plus acceptable de continuer à cliver l'individu qui souffre de troubles psychiatriques des problèmes sociaux auxquels il est également confronté. Il faudra donc que la perspective sociale nous permette de mieux intervenir auprès de ces patients.* »

La présidente du service de réhabilitation en Hollande confirmera ses propos en mettant en lumière l'importance des modes de vie et de l'interaction qu'il peut y avoir entre les problèmes biologiques et les problèmes sociaux (Pr L. Van Der MEER). En parlant de sa propre expérience en Hollande, elle insistera sur la place des pouvoirs publics dans la mise en place de ces programmes innovants dont le but est surtout de prévenir les rechutes graves.

Le Pr R. KALLIVAYALIL, Président élu de l'Association Mondiale de Psychiatrie Sociale, poussera le propos jusqu'à demander instamment que la médecine change, que ses objectifs soient plus centrés sur le bien-être que sur les aspects parfois commerciaux, que l'on peut remarquer ici et là : en se référant à la Médecine de la Personne il s'étonnera du fait qu'on ne comprenne pas mieux la difficulté de la situation quand on sait que plus de 60 % de la population mondiale souffre de carences sociales, qui peuvent, certes, générer des troubles réactionnels, mais peuvent aussi, en eux-mêmes se systématiser en cas de chronicité ou d'un impact sévère des troubles. Il fera bien sûr référence à l'apport des médecines traditionnelles et à la solidarité communautaire, mais dans un esprit nouveau, un esprit plus critique tout en restant constructif.

La contribution d'un membre du Parlement britannique, Lord Victor ADEBOWALE, fut un autre moment du congrès. En insistant sur les supports communautaires, il a souligné leur apport dans les problématiques autant physiques que psychiques dans le cadre de politiques égalitaires et solidaires.

Il sera soutenu dans cette formulation par le Pr M. AMERING, de l'Université de Vienne, qui ajoutera que, non seulement les membres d'une communauté peuvent utiliser leur expérience pour faire preuve de solidarité et de soutien envers des personnes qui souffrent et qui ne trouvent pas leur place dans la communauté ou la société où ils vivent, mais peuvent également contribuer au soutien et à la défense des droits de ces patients.

Les organisations non gouvernementales n'étaient pas en reste et un de leurs leaders Pr N. BOURAS a apporté un témoignage fondamental sur l'enrichissement et l'expertise des réseaux sociaux sur tous les registres qu'ils soient cliniques, académiques, de management, de politiques publiques ou d'expériences du terrain.

Au fil des interventions théoriques et pratiques, il est à noter la présentation d'un outil très intéressant et innovant par l'Institut de psychiatrie de psychologie et de neurosciences du King's College de Londres. Cette technique nommée l'AVATAR-thérapie est extrêmement originale car elle permet de confronter la personne qui entend des voix à un avatar qui représenterait visuellement ses hallucinations auditives et qui, sous le contrôle d'un thérapeute, permettrait de faire évoluer l'impact de ces hallucinations ou de ses voix sur la personne concernée.

Cette thérapie par l'avatar commence à se développer à Londres et les évaluations sont très encourageantes.

Le Pr José Miguel D'ALMEIDA de l'université du Portugal a rappelé les principaux objectifs du projet européen sur « *santé mentale et bien-être* », dont il est le porte-parole. Il a évoqué par exemple, la création d'une banque de données sur les bonnes pratiques et les ressources disponibles pour améliorer le bien-être des populations européennes. Il a rappelé également qu'il s'agit de construire un vrai réseau au niveau des pays et de l'Europe tout entière, impliquant les professionnels et les représentants ou décideurs des politiques publiques sur la santé mentale.

Il insistera beaucoup sur cette opportunité exceptionnelle d'échanges et de collaboration de nos pratiques cliniques et sociales à l'occasion de ce jubilé.

La santé périnatale n'a pas été oubliée et Louise HOWARD du King's College de Londres a fait part de son expérience sur la nécessité d'interventions précoces autour de la périnatalité dans certains milieux défavorisés, pour réduire les facteurs de risque liés à cette période du développement.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



**Dans le cadre de leurs activités d'enseignement et de recherche,
L'Association Française de Psychiatrie
(et le Pôle Centre de Psychiatrie Générale)**

PROPOSENT UN

SÉMINAIRE DE PHÉNOMÉNOLOGIE CLINIQUE

Cycle 2015

Ouvert à tout professionnel de santé, intéressé par une réflexion sur les liens entre psychiatrie et philosophie.

ARGUMENT

Nous visiterons cette année à nouveau les principaux concepts de la psychopathologie phénoménologique qui éclairent sur les troubles psychiatriques et psychologiques, notamment sur les psychoses, névroses et personnalités pathologiques.

Animé par le **Docteur Jean-Louis GRIGUER**, Psychiatre des hôpitaux, Docteur en philosophie.

Introduction à la psychopathologie psychiatrique

- **Vendredi 16 janvier 2015 de 9h00 à 11h00 :**
L'approche de la psychopathologie phénoménologique
- **Vendredi 13 février 2015 de 9h00 à 11h00 :**
Phénoménologie des psychoses
- **Vendredi 13 mars 2015 de 9h00 à 11h00 :**
L'expérience paranoïaque
- **Vendredi 17 avril 2015 de 9h00 à 11h00 :**
La question des névroses
- **Vendredi 29 mai 2015 de 9h00 à 11h00 :**
Les personnalités pathologiques

à Valence (Drôme)

Bibliothèque médicale du pavillon *Rousseau* du Centre Hospitalier *Le Valmont*,
Domaine des *Rebatières* 26760 MONTELEGER

Pour tout renseignement, contacter le Dr Jean-Louis GRIGUER
 jeanlouis.griguer@chs-levalmont.fr

Le Dr M. ABAS, toujours du King's College, insistera sur l'importance des échanges de données dans les populations migrantes et le vécu de leur migration. Concernant les trajectoires migratoires, elle a insisté sur le fait qu'il faut prendre en compte tous les événements qu'ils soient sociaux, culturels, psychologiques ou économiques autour du vécu et du ressenti de la personne migrante.

Le reste du congrès a permis de multiples interventions autour de l'épidémiologie et aussi de quelques paradigmes à reformuler avec quelques interrogations autour de la pertinence de certaines approches mais surtout autour de retours d'expériences de certains professionnels qui se posent la question de l'adaptation de leurs outils de travail lorsque la dimension sociale ou culturelle intervient de façon prégnante. Le Dr S. RATHOD s'interroge sur la manière d'adapter une pratique comme les thérapies cognitives en tenant compte des sensibilités culturelles et sociales.

Elle insiste sur l'importance que cela prend, jour après jour, dans les techniques de réhabilitation, en tenant compte de tous les critères et en insistant sur l'importance d'adapter les outils pour être efficace.

Le Pr E. SOREL de l'école de santé publique de Washington D.C. a beaucoup insisté sur la nécessité pour nous professionnels de la santé mentale de considérer dorénavant comme complémentaires les apports de la phénoménologie et de la neurobiologie pour créer de nouveaux modèles permettant les diagnostics intégratifs plutôt que compartimentés.

Il a rappelé son souhait de voir les institutions internationales, comme l'Association Mondiale de Psychiatrie, l'Organisation Mondiale de la Santé et l'OCDE, travailler en collaboration sur ces thèmes.

Il a annoncé que le projet américain appelé « BRAIN », initiative lancée par le Président OBAMA au printemps 2013, insiste sur l'accélération du développement et de l'application des nanotechnologies pour lutter contre certains handicaps cérébraux dans le cadre de recherches novatrices fortement articulées avec la réalité sociale.

Le Pr M. KASTRUP, Présidente de la Section de Psychiatrie transculturelle de la WPA, utilisera cette formule saisissante : « *Nous avons l'impression que les politiques ne regardent et ne se préoccupent que des changements qu'ils peuvent gérer dans l'année qui suit, et que très peu d'entre eux ont l'intention ou le désir de s'inscrire dans une politique à long terme concernant la santé mentale.* »

Le Pr Sir M. MARMOT reviendra sur les déterminants sociaux de la santé mentale, en évoquant l'expérience de l'Institut international pour la société et la santé qu'il dirige et qui fut l'un des premiers à faire le lien par des études randomisées entre les déterminants sociaux et le taux de mortalité en Grande-Bretagne : selon son expérience, la santé mentale et la santé sont intimement liées. Il insistera sur l'importance de la recherche durant parfois s'il le faut,

toute une tranche de vie de manière à déterminer avec précision les moments où il faudra intervenir.

Sur le registre pragmatique et concret et dans le cadre d'un engagement international un point a été fait de façon magistrale sur le programme « FAST » contre la stigmatisation. L'Association Mondiale de Psychiatrie Sociale soutient ce programme dont l'initiateur, le Pr D. MOUSSAOUI, ancien président de l'Association Mondiale de Psychiatrie Sociale, souligne l'importance vitale dans certains pays à faibles ou moyens revenus. Le Vice-Président de Access to Medicines, le Dr R. SEBBAG nous rappelle que notre rôle en tant que psychiatre ainsi que celui de tous ceux qui travaillent dans le champ de la santé mentale est d'abord de transmettre aux décideurs d'œuvrer sans relâche contre la stigmatisation de la maladie mentale.

À ce propos, le Pr G. THORNICROFT du King's College de Londres se demande si nous réussirons, un jour, le combat contre la stigmatisation. Il citera plusieurs de ces combats concernant les maladies mentales, l'infection à VIH ou la tuberculose et démontrera qu'il est possible de faire avancer la lutte contre la stigmatisation en impliquant des petits groupes d'enseignants, d'agents de police, d'infirmières, d'étudiants en médecine, qui dans un travail de fourmi luttent tous les jours contre ce mécanisme destructeur du lien social.

Dans le même ordre d'idées l'emphase sera mise sur l'approche des thérapies communautaires qui permettent selon le Dr A. MOLODYSKY, Oxford University, de diminuer la sévérité des symptômes et d'améliorer l'accès aux soins de façon significative, à condition d'avoir les moyens d'éviter ce qui est le lot commun de tous les SDF, par exemple : la perte de tous les repères sociaux, avec, trop souvent, encore un risque suicidaire accru.

Un vrai débat s'est engagé à la suite de l'intervention que j'ai proposée au nom du centre François Minkowska, de Paris, concernant la séparation entre psychiatrie transculturelle et psychiatrie sociale. A été ainsi reprise l'idée de réfléchir à l'introduction de la psychiatrie transculturelle dans les priorités de la psychiatrie sociale, le principal argument étant de lutter contre la stigmatisation et l'assignation culturelle. Pourquoi la psychiatrie sociale ne serait-elle pas la discipline dans laquelle la psychiatrie transculturelle trouverait son expression naturelle en ne dissociant ni les déterminants sociaux, ni les représentations culturelles, ni les problématiques éthiques concernant les personnes migrantes ou réfugiées ?

En conclusion le Pr T. CRAIG, actuel Président de la World Association for Social Psychiatry, nous invitait à continuer ce débat sur le terrain de façon à pouvoir faire avancer la réflexion et les actions au 22^{ème} congrès mondial de Psychiatrie Sociale à New Delhi en 2016 sur le thème « *La psychiatrie sociale dans un monde qui change rapidement* ». ■

GRAINS DE SEL PSYCHIATRIQUE

UN RÉGIME DE BANDITISME LÉGAL

PSYCHIATRICUS

➤ Un couple de médecin et de paramédical qui ont choisi de constituer les meilleures retraites possibles plutôt qu'un capital déclare 90 000 euros annuels. Il paie environ 14 000 euros d'impôt sur le revenu. Il ne bénéficie pas des nombreuses niches fiscales dans la mesure où il a choisi de consacrer son argent disponible aux Noël et aux anniversaires de ses 15 descendants et alliés. Ces dernières années son imposition est passée de 11 000 à 14 000 € sans augmentation notable des revenus, représentant finalement 15,55 % du revenu total.

➤ Au même moment, les statistiques nous apprennent que les multinationales milliardaires ne paient que de 8 à 13 % d'impôt sur le revenu déclaré. Par ailleurs, des dizaines de milliards, y compris des banques « françaises », disparaissent dans les paradis fiscaux. Un gouvernement qui usurpe le nom de « socialiste » veut réglementer davantage les professions de santé, rêvant à la limite de médecins quasi fonctionnaires, obligés à des démarches administratives toujours plus lourdes tandis que leurs revenus sont tirés vers le bas après huit à douze années d'études supérieures.

➤ Pour ces gens dont beaucoup atteignent le niveau de l'impôt sur les grandes fortunes, les médecins gagnent toujours trop alors que des gens qui n'ont pas de responsabilités vitales gagnent bien plus et s'en vont à l'occasion à la retraite avec des retraites « chapeau ».

➤ Au moment où il y a près de cinq millions de chômeurs dans le pays, on ne trouve rien de mieux que de faire travailler le dimanche, de remettre toujours en cause les 35 heures qui sont la seule part des gains de productivité depuis trente ans qui profite un peu à tous les salariés. Dans notre domaine, il faut saluer l'union de la plupart des organisations des professionnels de santé pour s'opposer aux nouvelles régressions que l'on veut nous imposer, c'est le sens de notre appui au Mouvement pour la Santé de Tous dans l'opposition au projet de Loi de santé. Jeunes et moins jeunes confrères qui le pouvez, joignez-vous à la manifestation du 15 mars 2015 à Paris. ■

REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

INVENTAIRE

2011

- 1/11 : *Et si on parlait de la psychiatrie en Amérique du Nord ?* 25 €
- 2/11 : *Psychanalyse aux États-Unis d'Amérique* 25 €
- 3/11 : *Regards sur l'Adoption* 25 €
- 4/11 : *Les États limites... Encore !* 25 €

2012

- 1/12 : *De la Philosophie en Psychiatrie* 25 €
- 2/12 : *Autismes I* 25 €
- 3/12 : *Autismes II* 25 €
- 4/12 : *Les classifications, un choix conceptuel ?* 25 €

2013

- 1/13 : *Varia* 25 €
- 2/13 : *À Roger Misès* 25 €
- 3/13 : *Masculin, Féminin* 25 €
- 4/13 : *Les États de conscience modifiés* 25 €

2014

- 1/14 : *De la création* 25 €

Revue PSYCHIATRIE FRANÇAISE : Bon de commande

Mme M. Pr Dr Nom :

Prénom :

Mél. : @

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

- commande les numéros ci-dessus (Veuillez cocher les cases correspondantes)
- TOTAL : €, à régler par chèque établi à l'ordre du [Syndicat des Psychiatres Français](http://www.psychiatrie-francaise.com)

LIVRES EN IMPRESSIONS

SEXE, SEXUEL, SEXUALITÉ

Lydia LIBERMAN-
GOLDENBERG

« It's never too late to have a happy childhood. »

Voici un ouvrage édité dans une collection bien connue des pédopsychiatres, paru en octobre dernier, qui pourra intéresser toutes les personnes s'intéressant à la psychanalyse et n'est surtout pas réservé aux seuls pédopsychiatres. En effet le but des auteurs est de poursuivre le débat du développement du psychisme et des relations humaines comme dit en introduction par les deux directeurs. Leurs dernières publications dans la même collection avaient déjà été remarquées, notamment « À corps et à cris » et « Crises et chuchotements ».

Les contributeurs sont tous prestigieux, et livrent grâce à leur pratique clinique leurs réflexions théoriques sur la constitution du rapport à l'autre, du rapport au monde de l'être humain au cours de son évolution, du bébé à l'âge adulte en passant par l'adolescence. Belle initiative que moderniser la théorie freudienne de la sexualité à partir des données qui aujourd'hui sont bien connues, mais que Freud ignorait, notamment par exemple ce qui concerne la psychologie du bébé.

L'intérêt de ce thème est qu'à travers de multiples exemples cliniques servis par des auteurs comme Catherine CHABERT, Christophe DEJOURS, Paul DENIS, Patrice HUERRE, Sylvain MISSONIER, René ROUSSILLON et bien d'autres tout aussi intéressants, le lecteur parcourt les thèmes toujours renouvelés de la psychanalyse face aux évolutions de notre société. Lecture à conseiller donc ! ■



Auteurs : sous la direction d'Alain BRACONNIER et Bernard GOLSE.

Éditeurs : Erès, collection du « Bébé à l'adolescent »

Parution : octobre 2014

Reliure : Broché

ISBN : 978-2-7492-4281-1

Prix : 18,00 €

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

Henri BERGSON – Nouvelle édition

JANKELEVITCH Vladimir

Paris : PUF - 2015 - Br. - 14,00 €

À quel soin se fier : conversations avec Winnicott

Sous la direction de Claire MARIN & Frédéric WORMS

Paris : PUF - 2015 - Br. - 9,50 €

J'ai réussi là où le paranoïaque échoue : théorie et transfert(s)

AZOURI Chawki

Toulouse : Érès - 2015 - Br. - 25,00 €

Clinique lacanienne (La). 25, Folies du désir

Toulouse : Érès - 2015 - Br. - 26,50 €

L'héritage vivant de René Diatkine

Sous la direction de Florence QUARTIER-FRINGS, Alain CASANOVA

Paris : PUF - 2015 - Br. - 26,00 €

Les antipsychiatries : une histoire

HOCHMANN Jacques

Paris : O. Jacob - 2015 - Br. - 23,90 €

Tous hyperactifs ? :

L'incroyable épidémie de troubles de l'attention

LANDMAN Patrick

Paris : Albin Michel - 2015 - Br. - 17,00 €

Psychopathologie générale des âges de la vie

MARCELLI Daniel, MARTY François

Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson - 2015 - Br. - 30,00 €

Souffrances familiales et résilience : filiation, couple et parentalité

Sous la direction de Roland COUTANCEAU & Rachid BENNEGADI

Paris : Dunod - 2015 - Br. - 24,00 €

PETITES ANNONCES

(réf. 3994) **06 - CANNES** - Psychiatre **Cherche successeur** en vue d'un départ à la retraite à la fin de l'année 2015
 ☎ 04 93 90 66 11 - Port. ☎ 06 24 76 09 24

(réf. 3995) **30 - NÎMES (Centre-ville)** - Cause maladie, **psychiatre partagerait son cabinet** avec secrétariat, 3 jours et demi par semaine ☎ 06 99 52 49 13

(réf. 3996) **92 - RUEIL-MALMAISON** - Le CMPP de RUEIL-MALMAISON **Recherche médecin psychiatre** pour poste de Directeur Médical 0.50 ETP Collaboration avec un directeur administratif Prise progressive de fonction Entrée en fonction définitive octobre 2015 Contacter Mme PIQUET Directrice ☎ 06 85 30 16 70w

APEI DU GRAND MONTPELLIER (34)

RECRUTE :

MÉDECIN PSYCHIATRE POSTE EN CDI CC 66

0,45 ETP pour les foyers d'hébergement
 0,30 ETP pour un foyer médicalisé
 0,10 ETP pour un accueil de jour
 0,25 ETP pour un ESAT
 et 0,015 ETP pour un SESSAD.
 Voir site internet pour détails des établissements.

Possibilité de cumul partiel ou total.

Écrire à Mr le Président
 APEI du Gd Montpellier
 1572 rue St Priest
 34090 MONTPELLIER (réf. 3997)

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

RECHERCHE DES PSYCHIATRES

Missions :

- apporter son expertise et aider à la décision de l'équipe
- mise en réseau

Public : mineurs délinquants

CDD 1 an renouvelable

CV et LM à adresser à :
 ddpjj-paris@justice.fr (réf. 3999)

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par mél : annonces@psychiatrie-francaise.com

Les ordres doivent parvenir au secrétariat **le 25 mars 2015 au plus tard, pour une parution semaine 16**



Oeuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône

L'OLPPR

RECRUTE

pour le SESSAD de Gerland,
UN PSYCHIATRE OU UN PÉDOPSYCHIATRE H/F

CDI - temps partiel 13h25 hebdomadaire

Structure :

SESSAD-ITEP de 40 places agrément 12 à 20 ans jeunes souffrant de troubles du comportement et déficits liés.

Mission :

- Le médecin,
- Participe à la procédure d'admission (évaluation clinique).
 - Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du travail thérapeutique spécifique à chaque situation.
 - Valide au plan médical les axes du projet d'accompagnement élaborés en équipe pluridisciplinaire.
 - Veille à la dimension soignante du cadre institutionnel et au travail d'élaboration en équipe.
 - S'inscrit dans un lien partenarial avec les services de soins du secteur.

En sa qualité de cadre :

- Participe à la mise en œuvre et au développement du projet de service.
- Contribue à la construction d'une politique de soins des établissements et services de l'OLPPR en lien avec les médecins des autres structures.

Prise de fonction :

Souhaitée au 25 août 2015
 rémunération selon CCNT 1966

Dossier de candidature :

Lettre de motivation + CV - Madame CHALAND,
 Directrice adjointe SESSAD de Gerland
 102 rue de Gerland - 69007 LYON, ou
 par  f.chaland@olppr.fr
NE PAS TÉLÉPHONER

(réf. 3998)

DÉPARTEMENT DE PARIS 

LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ
 RECRUTE

MÉDECINS PSYCHIATRES (H/F) OU PÉDO-PSYCHIATRES (H/F)

pour ses Centres d'Adaptation Psychopédagogiques Paris intra-muros
 thésés et inscrits à l'Ordre - vacataires

Adresser lettre de motivation avec CV détaillé à :
 DASES Bureau de la Santé Scolaire et des CAPP
 94-96, quai de la Râpée 75570 PARIS CEDEX 12

☎ 01 43 47 74 50 -  01 43 47 76 36 -  genevieve.richard@paris.fr (réf. 4000)



CLINIQUE MÉDICALE ET PÉDAGOGIQUE « LES CADRANS SOLAIRES »

Établissement de Soins de Suite et de Réadaptation de 110 lits et places, situé à Vence (06) recevant des enfants et des adolescents en soins de suite médicalisés et médecine physique et réadaptation.

RECHERCHE

MÉDECIN PSYCHIATRE H/F CHEF DE SERVICE EN CDI – TEMPS COMPLET

Spécialisé dans le soin-études et la prise en charge globale des enfants et adolescents de 6 à 20 ans, vous serez en charge de l'unité de psychiatrie.

Ce poste s'adresse à un psychiatre justifiant d'une expérience confirmée auprès d'enfants et d'adolescents en institution.

Rémunération brute mensuelle de base: 5270 € + prime décentralisée 5% + reprise d'ancienneté et majoration spécifique selon modalité convention collective CCN 51.

Possibilité de logement pendant 6 mois avec participation.

Candidature à adresser à : Mme Elléa GARCIA « Les Cadrans Solaires » – CS 700 39 11 route de Saint-Paul – 06142 VENCE Cedex
 ✉ ellea.garcia@fsef.net (réf. 4001)

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE APAJH DE LA GIRONDE

RECRUTE

pour **LE SESSAD Troubles Graves de la Personnalité**

qui accueille 19 enfants et des adolescents âgés de 12 à 20 ans, présentant des troubles graves de la personnalité, et ayant souffert avant six ans d'un autisme ou d'une psychose grave.

UN MÉDECIN PSYCHIATRE (H/F)

Profil :

- Titulaire d'un doctorat de médecine spécialisée en psychiatrie et inscription à l'ordre des médecins.

Statut :

- **Contrat à Durée Déterminée** à temps partiel (0.26 ETP), soit 9h10 centièmes hebdomadaires, soumis aux dispositions de la CCNT des médecins spécialisés qualifiés au regard du Conseil de l'Ordre travaillant dans les établissements et services pour des personnes inadaptées et handicapées.
- **Poste à pouvoir le 12 mars 2015.**

Adresser lettre de motivation et CV Monsieur le Président APAJH AD 33 272, boulevard du Président-Wilson 33000 BORDEAUX (réf. 4002)



Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'établissement, **l'Association de Santé Mentale « La Nouvelle Forge »** située dans la région parisienne (Chantilly-Creil-Senlis)

RECHERCHE

UN PSYCHIATRE COMPÉTENT EN PÉDOPSYCHIATRIE TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL :

- Possibilité de détachement de Praticien Hospitalier,
- Rémunération Convention 79 à négocier,
- Possibilité de faire évoluer ce poste vers un poste de médecin-chef.

Des renseignements peuvent être donnés par le Directeur Général, M. DANDEL, au ☎ 03 44 55 20 54 ou par le Président du Conseil Médical, Dr ALBERT au ☎ 06 08 22 66 84.

Les candidatures sont à adresser au Directeur Général : Association La Nouvelle Forge 2 Avenue de l'Europe - 60100 CREIL ☎ 03 44 55 20 54 - ☎ 03 44 55 13 89 ou par ✉ guy.dandel@nouvelleforge.com (réf. 4003)

LE CENTRE DE SANTÉ MENTALE DE LA MGEN DE ROUEN

L'un des 33 établissements du groupe MGEN (Centre de santé, établissements sanitaires : médecine, soins de suite, santé mentale et établissements médico-sociaux)

RECRUTE

UN PSYCHIATRE À TEMPS PLEIN EN CDI à pouvoir Avril 2015

Hôpital de jour de 40 places comprenant Une Unité adultes de 30 places et une Unité adolescents de 10 places

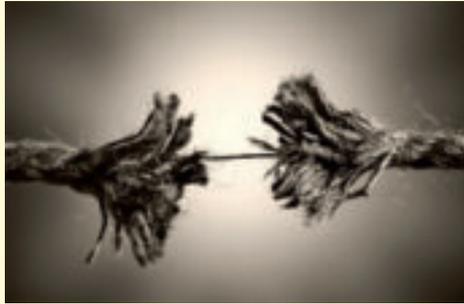
- Expérience de psychiatrie de l'adolescent souhaitée.
- Intérêt pour le travail institutionnel et en équipe indispensable.
- Prise en charge de patients adultes et adolescents.
- Participation au projet d'établissement.

Grande qualité de vie et de travail dans un environnement agréable, en plein centre-ville et à proximité de la gare (à 1 H de PARIS).

Rémunérations selon convention collective FEHAP ou possibilité de détachement du service Accès aux prestations du Comité d'Entreprise d'une mutuelle importante.

Pour toute demande, contacter le Dr Francine GIORNO Par ✉ fgiorno@mgen.fr ou par ☎ 02 32 08 17 40 (réf. 4004)

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE



organise une session de formation financée par l'OG-DPC et réservée aux médecins libéraux :

Harcèlement moral au travail et burnout du médecin

Samedi 11 avril 2015 à Paris

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À partir de situations cliniques, dépister les signes évocateurs de harcèlement moral au travail et de burnout du médecin, citer les conséquences psychiques possibles, prendre conscience que le harcèlement moral au travail sont fréquents et graves dans leurs conséquences psycho-sociales.
- Rédiger un certificat médical juridiquement et déontologiquement valable dans un cas de harcèlement moral au travail. Apprendre à rédiger un certificat médical destiné au médecin du travail en cas de visite de reprise.
- Connaître l'arsenal législatif pour une meilleure protection des victimes et notamment la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale relative au harcèlement moral.
- Rappeler au médecin que le traitement de la victime n'est pas seulement médicamenteux, informer la victime sur ses droits (droit du travail et droit pénal) et sur les associations d'aide aux victimes.

ARGUMENT

Le **harcèlement moral** au travail, fait d'agissements répétés susceptibles d'altérer la santé mentale du salarié, est de plus en plus invoqué par une patientèle nouvelle, entièrement fabriquée par le nouveau monde du travail, au moment où les psychiatres et les médecins du travail se raréfient dangereusement. Quelque deux millions de salariés en France sont victimes de harcèlement moral au travail. Le harcèlement vertical descendant – venant de la hiérarchie – est le plus fréquent et le plus dévastateur. On y distingue le harcèlement pervers – le plus ancien –, le harcèlement stratégique ou managérial – en plein essor – et le harcèlement institutionnel.

Le **burnout du médecin** est le fait du harcèlement conjugué de l'assurance-maladie, de l'ordre des médecins, des patients et du médecin lui-même, qui conduit le médecin à consumer ses forces physiques et morales jusqu'à l'épuisement final et au suicide, ce qui en fait toute la gravité et aussi la profession la plus exposée actuellement, dans un contexte de désertification médicale rapide et généralisée.

Expert : Docteur Jean-Bruno MÉRIC, psychiatre (exercice libéral à Sisteron), formateur de l'Association Française de Psychiatrie et de Tamari 06.

Pour l'inscription au séminaire, s'adresser à Tamari 06

Tél. : 04 92 10 54 86 ou 04 22 45 00 22 / Site : www.tamari06.org

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

RÉUNIONS ET COLLOQUES

En France

... mars 2015

à **NANTES, les 19 et 20** : Les Secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire organisent leurs XXIV^{èmes} journées annuelles sur « **Articulation dedans-dehors : construction ou illusion ?** ». Informations et Inscriptions : VALFOR Mme D. BASSO – Tél. : 04 42 03 82 13 – Fax : 04 42 18 98 23 – Mail : dominique.basso@ch-valvert.fr – Site : www.ch-valvert.fr/valfor/rencontres.asp

à **PARIS, le 20** : l'AFERPIJ organise sa 5^{ème} journée scientifique des pratiques soignantes sur « **Place de la pluridisciplinarité et cure en institution, quels outils ?** ». Informations et Inscriptions : Madame Michèle BESSO – Mail : michele.besso@ch-fondationvallee.fr

à **PARIS, les 23 et 24** : La Fédération Française de Psychiatrie (FFP)-Conseil National Professionnel de Psychiatrie (CNPP) organise ses 13^{èmes} Rencontres de perfectionnement des pédopsychiatres de service public sur « **Histoire de soins parcours de santé. L'avenir de la psychiatrie infanto-juvénile dans les territoires. L'actualité de la loi de santé** ». Informations et Inscriptions : FFP, Hôpital Sainte-Anne, 26 bd Brune, 75014 PARIS – Tél. : 01 48 04 73 41 – Mail : ffpsychiatrie@wanadoo.fr

à **LYON, le 24** : Le Groupe Lyonnais de Psychanalyse Rhône-Alpes organise une conférence sur « **Amour et séduction : éduquer n'est pas séduire** ». Informations et Inscriptions : contact GLP – Tél. : 04 78 38 78 01 – Mail : glp.spp@wanadoo.fr – Site : www.glpra.fr

à **PARIS, le 26** : Le Centre de Liaison d'étude et de Formation organise un congrès (CLEF) sur « **Éthique en gériatrie** ». Informations et Inscriptions : Le CLEF – Tél. : 01 41 48 54 49 – Mail : formation@le-clef.fr – site www.le-clef.fr

à **SÉRIGNAN, les 26 et 27** : L'Association Béziers Périnatalité organise ses XXV^{èmes} Rencontres Nationales Périnatalité et Parentalité sur « **Liens d'amour, enjeux de pouvoir** ». Informations et Inscriptions : Béziers périnatalité, 24, route de Laurenque, 34460 Roquebrun – Tél. : 06 58 16 00 75 – Mail : perinatalite@gailhac.com

à **LILLE, le 28** : L'Association pour l'étude de la psychanalyse et de son histoire (ALEPH) organise son 16^{ème} colloque sur « **Au revoir tristesse ! Psychanalyse des dépressions et des mélancolies individuelles et collectives** ». Informations et Inscriptions : Site : www.aleph-savoirs-et-clinique.org

à **PARIS, du 31 au 2 avril** : L'Association de Recherche de Soutiens et de Soins en psychiatrie Générale (ARSPG) organise son 13^{ème} congrès international sur « **Psychiatrie, sciences et société : nouveautés, enjeux et débats** ». Informations et Inscriptions : Tél. : 01 53 26 03 70 – Mail : arspg@d-s-o.fr

... avril 2015

à **HYÈRES, les 2 et 3** : l'Institut de Recherche en Psychothérapie (IRP) organise un congrès sur « **L'identité et la différence** ». Informations et Inscriptions : Monsieur Bruno MAUREL – Tél. : 06 60 99 59 47 – Mail : manuel.13012@gamail.com – Site : http://congresdehyeres2015.blogspot.fr

à **PARIS, le 11** : L'Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) organise un colloque sur « **Du corps imaginaire à la singularité du corps : le féminin en question** ». Informations et Inscriptions : FDFA, 2, rue Aristide Maillol, 75015 PARIS – Tél. : 01 45 66 63 97 – Mail : contact@fdfa.fr – Site : http://fdfa.fr

à **LYON, le 28** : Le Groupe Lyonnais de Psychanalyse Rhône-Alpes organise une conférence sur « **Faire l'amour** ». Informations et Inscriptions : contact GLP – Tél. : 04 78 38 78 01 – Mail : glp.spp@wanadoo.fr – Site : www.glpra.fr

... juin 2015

à **MARSEILLE, les 5 et 6** : VALFOR organise les septièmes rencontres du Centre Hospitalier Valvert sur « **Chut ! c'est un secret...** ». Informations et Inscriptions : VALFOR Mme D. BASSO – Tél. : 04 42 03 82 13 – Fax : 04 42 18 98 23 – mail : dominique.basso@ch-valvert.fr – site www.ch-valvert.fr/valfor/rencontres.asp

à **PARIS, le 19** : l'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur « **La nouvelle version de la Classification Française des Troubles Mentaux à l'Âge Adulte (CFTMAA)** ». Informations et Inscriptions : Tél. : 01 42 71 41 11 – Mail : secretariat@psychiatrie-francaise.com – Site : www.psychiatrie-francaise.com

... octobre 2015

à **PARIS, le 9** : l'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur « **Le secret** ». Informations et Inscriptions : Tél. : 01 42 71 41 11 – Mail : secretariat@psychiatrie-francaise.com – Site : www.psychiatrie-francaise.com

... novembre 2015

à **ÉVREUX, le 20** : Enfance et Famille d'Adoption Eure et sa fédération nationale organise une formation sur « **Santé et attachement de l'enfant adopté – accompagnement des familles adoptives** » – Informations et Inscriptions : EFA Eure, 32 rue Jacquard, 27006 EVREUX CEDEX – Tél. : 06 31 01 67 15 – Mail : secretariat@efa27.org

à **PARIS, le 20** : l'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur « **Le désir mimétique** ». Informations et Inscriptions : Tél. : 01 42 71 41 11 – Mail : secretariat@psychiatrie-francaise.com – Site : www.psychiatrie-francaise.com

à **POITIERS, les 20 et 21** : l'Observatoire Francophone de la Médecine de la Personne (OFMP) organise son 2^{ème} congrès francophone de la médecine de la personne sur « **Parler, parler au patient, parler au soignant, parler de et autour de la maladie** » – Informations et Inscriptions : Agence tourisme Vienne – Tél. : 05 49 37 48 58 – Mail : semaine@tourisme-vienne.com

LA LETTRE

La Lettre de Psychiatrie Française - 6, Passage Abel Leblanc - 75012 Paris
Tél. : 01 42 71 41 11
courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com - www.psychiatrie-francaise.com

Editeur : Association Française de Psychiatrie /
Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)
Tirage : 11 000 ex. – Dépôt légal : mars 2015 – ISSN : 1157-5611

Directeur de la publication : François KAMMERER

Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC

Rédacteur en chef adjoint : Nicole KOECHLIN

Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN,
Bernard GIBELLO, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN,
David SOFFER, Pierre STAËL

Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE

Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-sur-Noireau

POUR VOS AGENDAS

ÊTRE ADOLESCENT AUJOURD'HUI

Semaines d'information
sur la santé mentale

16 - 29 MARS 2015

26^e édition



semaine-sante-mentale.fr

CONFÉRENCES • ANIMATIONS • EXPOSITIONS • SPECTACLES • CINÉ-DÉBAT • PORTES OUVERTES
Plus de 700 événements partout en France pour s'informer et débattre sur la santé mentale.

